

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-CA35-05

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Madame Lorraine NATIVEL, désignée par le Conseil d'administration,

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Lorraine NATIVEL, Pascal PLANTE, Alain ABADIE, Jean-Pierre CHABRIAT

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Jean-Pierre POTHIER - Directeur de la DAT (Direction de l'Attractivité du Territoire)

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires :

Maya CESARI

Membres suppléants sans voix délibérative :

Anne CHANE-KAYE-BONE, Patricia PROFIL, Mickaël SIHOU

Représentante de la paierie Régionale :

Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 5

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport 2024-CA35-05_souscription d'un emprunt,

Après en avoir délibéré

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la souscription d'un emprunt auprès de La Banque Postale dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- **Montant du contrat de prêt :** 3 269 000,00 EUR
- **Durée du contrat de prêt :** 20 ans
- **Objet du contrat de prêt :** Financement du programme d'investissement de la Régie Réunion THD
- **Tranche obligatoire à taux fixe du 07/05/2024 au 15/05/2044**
 - Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.
 - Montant : 3 269 000,00 EUR
 - Versement des fonds : 3 269 000,00 EUR versés avant la date limite du 07/05/2024
 - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,31 %
 - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 - Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
 - Mode d'amortissement : constant
 - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
 - Préavis : 50 jours calendaires
- **Commissions**
 - Commission d'engagement : 0,10 % du Montant du Crédit

ARTICLE 2 : D'autoriser le Directeur Général :

- à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus ;
- à intervenir avec La Banque Postale ;
- à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.
- de lui donner tous pouvoirs à cet effet.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Directeur à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le Président de Réunion THD

Administratrice

Lorraine NATIVEL



Réunion THD

Immeuble Emilie HUGOT

1 Rue Emilie HUGOT - Technopole

97490 Sainte-Clotilde

SIRET : 842 430 878 00020 - APE : 6190Z

Tél Standard : 0262 150 170